

## Urbanisme : dématérialisation des démarches

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme) sous forme électronique.



Pour déposer votre demande en ligne :

- Connectez-vous sur <https://demarches-urbanisme.cergyponoise.fr/gnau/?ref=Vaureal#/>
- Créez votre compte ou utilisez vos identifiants France Connect.
- Sélectionnez l'icône correspondant à votre demande et vous laissez guider.

Vous pouvez donc déposer vos demandes en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche rapide et simplifiée.

**Si vous le souhaitez, les dossiers peuvent toujours être déposés au format papier en mairie ou envoyés par mail à [plu@mairie-vaureal.fr](mailto:plu@mairie-vaureal.fr)**

Contact

### Service Urbanisme

Tél. : 01 34 24 53 65 / 01 34 24 71 44

[plu@mairie-vaureal.fr](mailto:plu@mairie-vaureal.fr)